



## Délibération n°2023-138

Date de la convocation : 15 11 2023

Nombre de conseillers en exercice :	45
Nombre de conseillers présents :	35
Nombre de conseillers votants :	38
- dont « pour » :	38
- dont « contre » :	0
- abstention :	0

### Objet : Décisions du Président dans le cadre de sa délégation

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un du mois de novembre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Sorde l'Abbaye, Salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LESCOUTE, Président en exercice :

**Étaient présents :** Rachel DURQUETY, Robert BACHERE, Sylviane LESCOUTTE, Julien PEDELUCQ, Philippe LABORDE, Jean-Marc LESCOUTE, Jean-François LATASTE, Corine DE PASSOS, Bernard DUPONT, Lionnel BARGELES, Fabienne LABASTIE, Marie-Hélène SAGET, Véronique GOMES, Serge LASSERRE, Gisèle MAMOSER, Francis LAHILLADE, Didier MOUSTIE, Christian FORTASSIER, Roland DUCAMP, Isabelle DUPONT-BEAUVAIS, François CLAUDE, Jean-Luc SEMACOY, Liliane MARBOEUF, Christel ROLLO, Valérie BRETHOUS, Stéphane BELLANGER, Sandrine DARRICAU-DUFAU, Alain DIOT, Sophie DISCAZAUX, Roger LARRODE, Sophie ROBERT, Marie-Françoise LABORDE, Annie LAGELOUZE, Henri LALANNE

**Suppléants :** Luc DE MONSABERT

**Étaient excusés :** Christian DAMIANI, Dominique DUPUY, Thierry CALOONE, Guy BAUBION BROYE

**Procurations :** Estelle LEVI à Bernard DUPONT, Bernard MAGESCAS à Jean-Marc LESCOUTE, Didier SAKELLARIDES à Isabelle DUPONT BEAUVAIS,

**Absents :** Patrick VILHEM, Marie Josée SIBERCHICOT, Thierry LE PICHON, Régine TASTET,

**Secrétaire de séance :** Bernard DUPONT

VU l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation accordée au Président par délibération n° 2020-65 du Conseil communautaire en date du 28 juillet 2020.

**CONSIDERANT** l'obligation de présenter au Conseil communautaire les décisions prises par le Président en vertu de cette délégation,

Monsieur le Président rend compte des décisions prises depuis le dernier conseil communautaire :

- Décision n°2023-106 : Décision fixant les tarifs de la régie d'avances et de recettes de l'Office de Tourisme
- Décision n°2023-107 : Plan de financement et demandes de subventions - Diagnostic sanitaire de l'Abbaye St Jean de Sorde
- Décision n°2023-108 : Cession d'un ordinateur à titre onéreux
- Décision n°2023-109 : Mise à disposition d'un véhicule au lycée professionnel Jean Taris de Peyrehorade
- Décision n°2023-110 : Plan de financement et demandes de subventions | Étude préalable de délimitation d'un site patrimonial remarquable – Procédure de classement – Sorde l'Abbaye (40300)
- Décision n°2023-111 : Virement de crédits n°2 – Budget principal de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans
- Décision n°2023-112 : Location du local n°1 de l'atelier relais à Peyrehorade à l'entreprise « KAMARAT CONSTRUCTIONS »
- Décision n°2023-113 : Signature d'un contrat relatif à la mission de coordination SPS dans le cadre des travaux de création d'une aire de covoiturage à Orthevielle (40300)



- Décision n°2023-114 : Signature d'un contrat relatif à la maîtrise d'œuvre dans le cadre de la création d'un lotissement à Labatut (40300)
- Décision n°2023-115 : Constitution de provision pour créances douteuses budget principal
- Décision n°2023-116 : Contrats dans le cadre de la programmation culturelle de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans – novembre et décembre 2023
- Décision n°2023-117 : Constitution de provision pour créances douteuses budget annexe Office de tourisme
- Décision n°2023-118 : Constitution de provision pour créances douteuses budget annexe Multiple rural
- Décision n°2023-119 : Virement de crédits n°1 – Budget annexe Office de tourisme
- Décision n°2023-120 : Plan de financement et demandes de subventions | Création d'un parking de covoiturage intercommunal
- Décision n°2023-121 : Convention de prestations de services avec l'association Peyrehorade Sport Rugby Pays d'Orthe pour la mise en œuvre d'activités sportives auprès de l'espace ados de Peyrehorade
- Décision n°2023-122 : Attribution des lots n°1 et 2 dans le cadre de la consultation portant sur les travaux de création d'un îlot de fraîcheur à la piscine intercommunale de Peyrehorade

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur [telerecours.fr](https://telerecours.fr) pour les particuliers justiciables.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,  
Jean Marc LESCOUTE

